



Canabis au volant en probatoire

Par **akogare**, le **22/04/2013** à **19:46**

Bonjour

Je vous expose ce qui se passe ainsi que mes questions.

Je me suis fait arrêter pour cannabis au volant au mois de novembre, j'ai eu une suspension de 3 mois qui prendra fin le 12 mai prochain, bien sûr mes tests demandés par la préfecture sont négatifs.

J'ai reçu le papier pour que je puisse récupérer mon permis mais je ne suis toujours pas passé en jugement. Je me souviens bien que, lorsque je suis allé voir mes résultats à la gendarmerie, ils m'ont dit que je passerais devant le délégué du juge.

Est-ce que le délégué du juge peut me laisser mon permis si je lui présente un dossier comme quoi j'ai arrêté le cannabis, avec une prise urinaire plus récente ?

Et j'ai pensé à une chose : j'ai passé mon permis le 21/06/2012, donc bientôt son anniversaire, donc 3 points en +, mais j'ai commis une infraction normalement avec un point en moins. Je n'ai pas reçu de lettre mais j'ai payé une amende. Je me demandais si je reculais la date (que je n'ai pas encore), avec le délégué ou le juge après juin, et que je fasse une journée pour récupérer des points, j'ai une chance de garder mon permis ? car je suis en probatoire.

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement.

Par **kataga**, le **23/04/2013** à **06:37**

Bonjour,

Demandez en préfecture un relevé intégral pour voir si le point en question a été retiré ou pas et à quelle date exactement ?

date de cette infraction à un point ?

date du paiement de cette amende ?

Si ce point est déjà retiré, ça change les réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/04/2013** à **08:34**

Bonjour akogare,

Si le point de l'infraction précédente a déjà été retiré, vous ne bénéficierez pas des points bonus. A la date anniversaire de votre permis, soit vous aurez déjà récupéré votre point perdu et ce sera 6 points sur 6, soit vous n'aurez pas encore récupéré ce point perdu et ce sera 5 point sur 6. Le fait d'avoir perdu, même un seul point, vous supprime le bonus point à vos anniversaires de permis durant toute la durée de votre probatoire. De ce fait, quoiqu'il en soit, une fois votre jugement devenu définitif, les 6 points seront retirés et vous tomberez à zéro => permis invalidé (LR 48 SI du FNPC, etc.). Par voie de conséquence, une nouvelle analyse effectuée par vous n'aura aucune incidence sur la sanction administrative.

Par **tinou762**, le **23/04/2013** à **10:12**

Bonjour

Je suis akogare j'ai changer adresse l'autre a ete suprimier desole mon infraction a ete comis vers le mois de decembre j'ai appeler la prefecture il mon dit qu il na pas ete retirer , j'ai lue sur un site du gouvernement que si on une infraction a ete comise on n'a pas le droit point bonus mais possible de faire une journée pour les récupérer apres la datte d'anniversaire non ?

Par **Tisuisse**, le **23/04/2013** à **12:43**

D'abord ce n'est pas 1 jour mais 2 jours, ensuite c'est un stage payant qui ne rapportera les 4 points que si ce stage est effectué, dans le cas qui nous est soumis ici, qu'après la période probatoire or cette période se terminera le 21 juin 2014 si l'apprentissage a été fait par AAC, ou le 21 juin 2015 dans le cas contraire. Donc, à mon humble avis, dates trop loin pour espérer éviter l'invalidation.

Par **tinou762**, le **23/04/2013** à **13:02**

Oui j'ai fait ma conduite accompagnée, par demande de la préfecture j'ai effectué un test psychotechnique et le Mr qui s'en occupe m'a expliqué que j'avais une chance de le garder si mon jugement ce trouvait après la date de mon "anniversaire" de permis de conduire. Hors j'ai commis une infraction si le point n'est pas retiré avant le jugement j'ai une chance si il est retiré et que le jugement est après le 21 juin et que entre le 21 juin et la date je fais une ou deux journées à la sensibilisation sécurité routière comme le dit le site : <http://vosdroits.service-public.fr/F2390.xhtml> et que je ne dépasse pas le plafond de point qui me permet d'être autorisé à 9 points, j'ai lu aussi que au bout de 6 mois le point est rendu en sachant que c'était au mois de novembre c'est bon non ? Désolé ce n'est pas très clair pour moi tout ça